

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Métropole Aix Marseille Provence : Participation à la convention SACICAP pour le préfinancement des aides aux travaux d'urgence de la copropriété des Facultés à Aix-en-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le versement de la subvention précédemment octroyée à hauteur de 120 000 € à la ville d'Aix-en-Provence au bénéfice du syndicat des copropriétaires sur le compte de la SACICAP de Provence,
- d'approuver la convention de préfinancement des aides aux travaux d'urgence de la copropriété des Facultés à Aix-en-Provence proposée par la SACICAP de Provence,
- d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 32 376 € pour le financement des travaux d'urgence au bénéfice du syndicat des copropriétaires de la résidence des Facultés sur le compte de la SACICAP de Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de préfinancement figurant en annexe,
- d'approuver les affectations, comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**